

Une ambition pour le Val-de-Marne

Depuis 35 ans, le Département est dirigé par les communistes. Le Val-de-Marne est en effet **le dernier bastion du parti communiste** en France avec le département de l'Allier ! A l'étranger, il reste aussi Cuba et la Corée du Nord !

Durant toutes ces années, le Val-de-Marne n'est pas sorti de sa torpeur alors que notre département dispose de tant d'atouts. Il pourrait être devant les Hauts-de-Seine, l'Essonne ou les Yvelines, mais il reste à la traîne. Pourquoi ?

Il a un aéroport avec Orly, le marché aux comestibles le plus important du monde avec Rungis, un pôle santé de renommée internationale (hôpital Mondor à Créteil, hôpital Paul Brousse à Villejuif, hôpitaux de Saint-Maurice, école vétérinaire de Maisons-Alfort, etc...). Des grands groupes y sont installés comme Natixis, le Crédit Foncier, Essilor à Charenton, Veolia à Saint-Maurice.

Avec autant d'atouts, comment la collectivité départementale n'a-t-elle pas pu mieux développer le Val-de-Marne ?

Où va l'argent ? Sans doute dans le fonctionnement d'un musée contemporain dispendieux, le MacVal, ou pour des budgets de communication déraisonnables qui servent à une propagande anti-gouvernementale.

Le non-cumul des mandats, c'est pour les autres !

Le parti socialiste prône une accentuation du non-cumul des mandats électifs. Actuellement, la loi permet de cumuler deux mandats (exemples : député et maire, maire et conseiller général, conseiller régional et conseiller municipal, etc...).

Curieusement, le candidat du parti socialiste sur le canton de Charenton et Saint-Maurice est déjà Conseiller municipal et Conseiller régional. S'il était élu Conseiller général, il serait donc contraint d'abandonner l'un de ses mandats.

Voilà un manque singulier de transparence et d'honnêteté vis-à-vis des électeurs !

Vous êtes absent le jour du vote : pensez aux procurations !

A l'occasion des prochaines élections cantonales, les 20 et 27 mars, l'électeur absent ou empêché (le mandant) a la possibilité de choisir un autre électeur (le mandataire) pour accomplir, à sa place, les opérations de vote.

Le mandant doit se présenter personnellement au Commissariat de police nationale ou au Tribunal d'Instance, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Il doit indiquer le nom, la date et le lieu de naissance ainsi que l'adresse du mandataire.

Mandant et mandataire doivent être inscrits dans la même commune, mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

CONTACT

Je vous donne rendez-vous sur mon blog : www.charenton-demain.com

Vous pouvez me joindre à l'adresse suivante : charentondemain@gmail.com

Association de financement de la campagne de Jean-Marie Brétillon et Krystina Behêtre :
BBC 2011 - 21, rue Eugène Delacroix - 94410 Saint-Maurice

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé sur du papier recyclé.



Jean-Marie Brétillon

Maire de Charenton-le-Pont

Suppléante **Krystina Behêtre** • Maire adjoint de Saint-Maurice



Chers Charentonnais, chers Mauritiens,

A quelques jours du 1^{er} tour des élections cantonales le dimanche 20 mars, **je veux rappeler toute l'importance et l'enjeu de ce scrutin.**

Le Conseil général est doté de compétences qui touchent directement la vie quotidienne de chacun d'entre vous.

Son action est essentielle dans le domaine social.

Et pourtant, il ne joue pas son rôle !

Un système dit de péréquation et de critérisation élimine systématiquement nos communes des aides du Département. Seules les villes de gauche en bénéficient. Le Conseil général a en effet édicté ses propres règles et n'attribue des aides sociales que :

- si les villes ont plus de 30% de logements sociaux ; **Charenton en a 27% et Saint-Maurice 22%, soit bien au-dessus de la loi SRU (20%) ;**
- si les villes ont des quartiers dégradés ; **Charenton et Saint-Maurice n'en ont pas, fort heureusement, et elles y veillent ;**
- si leur potentiel fiscal est faible ; **Charenton et Saint-Maurice sont considérées soi-disant comme trop riches !**

Cependant, je me suis battu au quotidien pour que nos villes soient aidées par le Conseil général.

Ainsi, j'ai pu obtenir du Département que notre future **maison médicalisée** soit habilitée à l'aide sociale. Il sera donc possible d'y accéder quel que soit son revenu.

Mais les autres aides sociales sont totalement insuffisantes.

- Nous n'avons ainsi que 4 assistantes sociales du Département pour 43 200 habitants. Nos 2 villes ont donc été contraintes de créer 5 postes d'assistantes sociales municipales.
- Le handicap est une compétence majeure du Département et pourtant ce sont nos villes qui portent tous les travaux d'accessibilité des bâtiments et de voirie.
- Quant au logement, nos adversaires osent affirmer que 337 200 € ont été accordés par le Conseil général pour des réhabilitations d'appartements sociaux à Saint-Maurice. Le tract du Front de gauche parle lui de 130 000 € ce qui semble plus proche de la réalité. **C'est notre Communauté de communes Charenton/Saint-Maurice**, donc nos deux villes, qui apporte une subvention bien réelle de 350 000 € pour réhabiliter 66 logements avenue du Maréchal Leclerc à Saint-Maurice.

Il nous faut maintenant changer cette façon de diriger le Département. Plus que jamais, Charenton et Saint-Maurice doivent demeurer des villes où **la sécurité** est assurée, où **le cadre de vie** est agréable.

Voilà pourquoi **votre bulletin de vote aura une vraie valeur le 20 mars prochain**. Dès le 1^{er} tour, avec ma suppléante, Krystina Behêtre, Maire adjoint chargé de la solidarité et de l'action sociale à Saint-Maurice, **je vous invite à me renouveler votre confiance** afin que Charenton et Saint-Maurice soient défendues au mieux de leurs intérêts au sein du Conseil général du Val-de-Marne.

Jean-Marie Brétillon

COLLÈGE : attention aux fausses promesses

Le candidat socialiste s'acharne à faire croire que le Département veut construire un nouveau collège à Charenton. **Il va à l'encontre de ses amis politiques communistes** qui dirigent le Conseil général et qui nous ont confirmé par écrit qu'ils ne construiront pas de nouveau collège compte tenu des prévisions d'évolution des effectifs.

Un peu d'histoire : initialement, le collège de la Ceresaie fut construit sur un terrain communal par la Ville de Charenton. **Il s'agissait d'un collège 900** (c'est-à-dire susceptible d'accueillir 900 élèves). Inauguré en octobre 1976, il fut remis dès son ouverture au Département pour un franc symbolique.

Désormais, il est considéré comme un collège 800. Ses effectifs n'ont jamais dépassé 780 élèves.

Les nouvelles normes pédagogiques plus exigeantes (centre de documentation, laboratoires, restauration) m'ont conduit à demander la construction d'un bâtiment supplémentaire. Cet établissement accueille aujourd'hui 711 collégiens. Il en est de même pour le collège Nocard à Saint-Maurice. Grâce à la construction d'un nouveau bâtiment, il répond largement à la demande scolaire.

Je ne peux que partager l'avis du Conseil général sur ce point. **Jusqu'en 2019** au moins, les effectifs du collège La Ceresaie **resteront en-dessous de 800 élèves**.

Le Département n'a donc aucune raison de s'engager dans la construction d'un nouvel établissement et de dilapider l'argent du contribuable val-de-marnais.

En revanche, dans le cas où le quartier de Bercy viendrait à évoluer, un nouveau collège s'avèrerait nécessaire. Avec l'accord du Recteur, j'ai pris contact avec la ville de Paris pour envisager la construction d'un collège commun aux deux villes à Bercy : **j'ai leur accord de principe**.

MON ENGAGEMENT

INSCRIRE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLÈGE DANS LE CAS OÙ LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER DE BERCY SE CONCRÉTISERAIT.



CRÈCHES : le Département retire ses aides

S'il est une compétence majeure du Département, c'est bien celle qui concerne la protection de la petite enfance. Ainsi, le Conseil général gère 76 crèches dans l'ensemble du Val-de-Marne. Evidemment, à Charenton comme à Saint-Maurice, il n'existe aucune crèche départementale ! Ce sont donc nos deux villes qui administrent 10 crèches municipales, 2 crèches familiales, 3 centres multi-accueil et louons même 30 berceaux dans une crèche privée.

Jusqu'en 2009, le Conseil général nous aidait en subventionnant 4 de nos 10 crèches. Cette aide a été brutalement et unilatéralement supprimée, **ce qui constitue une perte sèche de 800 000 € par an**. Charenton et Saint-Maurice ne se découragent pas et vont construire 2 nouvelles crèches.

Nous avons réussi à infléchir la position du Département qui avait de façon inconsidérée supprimé de la même façon les aides aux associations sportives et culturelles, ainsi que les aides au BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur).



MON ENGAGEMENT

OBTENIR LE RÉTABLISSEMENT DES AIDES AUX CRÈCHES MUNICIPALES ET ANNULER CE BIEN MAUVAIS COUP PORTÉ AUX FAMILLES.

FISCALITÉ : halte aux hausses d'impôt

L'ensemble des impôts payés par les particuliers et par les entreprises de Charenton et Saint-Maurice rapportent au Département 26 millions d'euros (chiffre 2009). En retour, le Conseil général apporte en subventions diverses 9 millions d'euros. Pour résumer, quand nous payons 3 €, nous recevons en échange 1 €.

Nous ne sommes pas opposés à une politique de solidarité où les villes les plus pauvres doivent recevoir un soutien financier de la part des villes les plus aisées. Mais ce rapport de 1 à 3 est inacceptable. Nos communes doivent pouvoir obtenir davantage du Département, d'autant que nous avons aussi des familles en difficulté qui pourraient prétendre à des aides du Conseil général.

Ce dernier a augmenté sa fiscalité de plus de 20% en 6 ans, tandis que les impôts communaux n'ont que très peu évolué (pas d'augmentation à Saint-Maurice, 4% à Charenton).



MON ENGAGEMENT

RÉÉQUILIBRER LES AIDES FINANCIÈRES DU CONSEIL GÉNÉRAL EN DIRECTION DE TOUTES LES COMMUNES DU VAL-DE-MARNE ET PAS SEULEMENT DES VILLES DE GAUCHE.